

## Conseil d'administration

du 15/02/2005

### II-Questions budgétaires et financières

#### 3 - Budget « Principal » - Exercice 2005 – Budget Primitif

Le projet de budget principal 2005 a été strictement élaboré selon les principes définis par le débat d'orientation budgétaire, à savoir :

- volonté de continuer, comme pour les exercices 2002, 2003 et 2004, à lisser l'effort financier consenti par les trois départements, et ce malgré les missions élargies par les nouveaux statuts.
- En contrepartie, l'effort consenti par l'Institution réduit notablement les marges financières indispensables à la nature même de ses activités. Il conviendra pour le budget 2006 de stabiliser, sinon corriger cette tendance afin de ne pas atteindre un seuil critique qui compromettrait la capacité d'action de l'IAV.
- Par voie de conséquence, toutes autres politiques ou actions nouvelles qui seraient décidées par le Conseil d'Administration tels le soutien aux syndicats de rivière ou la prise en charge du plan global de lutte contre la Jussie, devront bien entendu, après évaluation de leur impact financier, être accompagnées de la définition des nouveaux moyens budgétaires correspondants, en liaison directe avec les financeurs des ces politiques et surtout les trois départements.

Section d'investissement : 3 844 953.77 €

Dans le détail des programmes budgétés, on se reportera utilement au tableau budgétaire joint en annexe.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par un emprunt de 3 427 093.80 € dont le montant sera revu au budget supplémentaire.

Section de fonctionnement : 3 073 796.54 €

En dépenses et conformément aux orientations données, les crédits de l'exercice 2004 ont été globalement reconduits et même diminués grâce à la recherche constante d'économies de gestion. Ainsi en est-il des chapitres 62 – autres services extérieurs et 66 – charges financières.

La masse salariale, chiffrée avec une grande précision, progresse de 19.74 % sous l'effet du GVT, d'une augmentation du traitement des fonctionnaires (0.5 % en février – 0.5 % en novembre), de la réforme des retraites (retraites additionnelles sur les primes) et du recrutement des deux marins du rotodévaseur, ainsi que du chargé de mission « réduction de la vulnérabilité ».

En recettes, et comme en 2004, le versement du budget annexe Centrale d'Eau est majoré de la part destinée à l'estuaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **adopte comme proposé le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2005**
- **sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au budget ou en annexe à la présente délibération**

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

**Y. MAHE**